



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf février, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis JOURON, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 8

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 9

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BODET Alain, Mme DEPREZ Amélie, M. DEVAUX Stéphane, M. GUILLEMIN Dominique, M. HUMBERT Benoît, M. JOURON Francis, M. KOHN Jean-Claude, Mme NICOLLE Aurélie

Procuration(s) :

M. NICOLLE Albert Richard donne pouvoir à M. KOHN Jean-Claude

Etai(ent) absent(s) :

M. HUGUIN Claude, M. MICHEL Fabrice, M. NICKELAUSS Patrick, M. NICOLLE Bruno

Etai(ent) excusé(s) :

M. NICOLLE Albert Richard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme NICOLLE Aurélie

Date de convocation
12/02/2026

Date d'affichage
12/02/2026

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

21/02/2026

et publication du :

23/02/2026

OBJET

DE2026_07 : Annule et remplace DE2023_06 – Dépôt d'un dossier de subvention pour l'installation d'équipements de loisir et de détente le long d'un chemin piétonnier au titre de la DETR

En 2022, un chemin piétonnier a été réalisé entre les communes de Véel et de Combles en Barrois, avec comme objectif principal de sécuriser le cheminement des piétons le long du Golf de Combles et en bordure de la RD 185.

Afin de compléter ce projet et dans le but de rendre plus agréable ce parcours et de développer l'attractivité des lieux, le Conseil Municipal a décidé d'équiper ce chemin en installant des équipements sportifs de plein air et de détente. Ces divers équipements seront choisis en matériaux recyclés

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :



Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	1730	2122,00	20 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		2122,00	20 %
Etat-DETR ou DSIL	5190	6366,00	60 %
Etat-Autres (à préciser)			
Conseil Régional			
Conseil Départemental			
Fond de concours	1730	2122,00	20 %
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publiques		8488,00	80 %
Total H.T.	8650.00	10610,00	100 %

Le Conseil municipal après avoir délibéré :

- Adopte l'opération d'installation d'équipements de loisir et de détente le long d'un chemin piétonnier et les modalités de financement.
- Approuve le plan de financement prévisionnel.
- S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- Autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à COMBLES EN BARROIS
 Le Maire,

